

République Française
Département de l'OISE
.....
Arrondissement de COMPIÈGNE
Canton d'ESTRÉES-SAINT-DENIS
.....
Mairie de CONCHY-LES-POTS
.....

PROCÈS-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MAI 2017



Nbre en exercice : 15
Nbre de présents : 11
Nbre de votants : 14

Date de convocation : 27/04/2017
Date d'affichage : 09/05/2017

L'An Deux Mil Dix-Sept, le SIX du mois de mai à 10h30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Yves Lemaire, Maire de la commune. Conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, Madame PINSSON Marie-Christine est nommée secrétaire de séance.

Membres présents: MM. & Mmes LEMAIRE Yves - PINSSON Marie-Christine - PUILLE Jean-Philippe - GRELIN Jean - HUCHER Vincent – BAILLON Michel - COLLÉ Philippe – DEWIDHEM Yvon - SNOECK Eric - GEORGE Jacky, - DOMALAIN Ghislaine

Représentés : M. BEVALOT Benjamin par Monsieur LEMAIRE Yves
M. CARLIER Francis par M. GRELIN Jean
Mme CHAUMETTE Catherine par Mme PINSSON Marie-Christine

Absente : Mme FRANÇOIS Emilie

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal du 31 mars 2017 et les membres du Conseil Municipal l'approuvent à l'unanimité.

Délibération n° 14/05/2017 – Modifications des statuts de la Communauté de Communes du Pays des Sources

Par délibération en date du 29 mars 2017, le Conseil Communauté de la Communauté de Communes du Pays des Sources a validé la modification des statuts de la Communauté de Communes.

En effet, il est nécessaire de mettre à jour les statuts de la Communauté de Communes du Pays des Sources pour :

COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

- Aménagement de l'espace
- Actions de développement économique
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)

COMPÉTENCES OPTIONNELLES

- *Protection et mise en valeur de l'environnement*
- *Politique du logement et du cadre de vie*
- *Création, aménagement et entretien de la voirie*
- *Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire*
- *Action sociale d'intérêt communautaire*

COMPÉTENCES FACULTATIVES

- Collèges

- *Identité, promotion et communication*
- *Culture*
- *Etudes, Assistance et conseil*
- *Très Haut débit*
- *Assainissement Non Collectif*
- *Tourisme*
 - **RESSOURCES**
 - **ADHÉSION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES A UN EPCI**
 - **RÉGLEMENT INTÉRIEUR**

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à la majorité des membres et à l'unanimité :

- **VALIDENT** les statuts modifiés, tels que joints en annexe, de la Communauté de Communes du Pays des Sources,
- **AUTORISENT** Monsieur le Maire à engager toutes démarches et à signer toutes les pièces relatives à l'application de cette décision.

Délibération n° 15/04/2017 – Demande de subvention auprès de la Fédération Française de Football pour la création d'un Club-House

Monsieur le Maire informe l'Assemblée délibérante qu'il convient de poursuivre les travaux d'amélioration des locaux communaux situés Rue d'Ourscamp (terrain de football) à CONCHY-LES-POTS et donne lecture des différents devis qui correspondent à 19.060€ hors taxe pour la création d'un Club-House.

Après échange de vues et en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal sollicitent, à l'unanimité, une participation financière auprès de la Fédération Française de Football « au titre du fonds d'aide au football amateur » à hauteur de 50% sur le montant hors taxe dans le cadre d'amélioration des locaux communaux situés Rue d'Ourscamp (terrain de football) pour la création d'un Club-House.

Délibération n° 16/05/2017 – Fixation du montant des indemnités du Maire et des adjoints

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de la Préfecture de l'Oise en date du 3 avril 2017 relative aux indemnités de fonction des titulaires de mandats locaux. Il est précisé que les montants maximaux bruts mensuels des indemnités de fonction des élus locaux sont revalorisés en application :

- des dispositions du relèvement du point d'indice prévu par le décret 2016-270 du 25 mai 2016 portant majoration de la rémunération des personnes civiles et militaires de l'État, des personnels des collectivités territoriales et des établissements publics d'hospitalisation, publié au Journal Officiel de la République Française du 26 mai 2016,
- **du nouvel indice brut terminal de la fonction publique** prévue par le décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017 portant modification du décret n° 82-1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la fonction publique.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité de modifier la délibération prise le 10 mars 2016 de la façon suivante :

Article 1 : de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire, d'Adjoint dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux au **taux retenu en pourcentage de l'indice brut terminal de la fonction publique** :

- Maire 31%
- 1^{ère} adjointe au Maire 6,5%
- 2^{ème} adjoint au Maire 6,5%
- 3^{ème} adjoint au Maire 6,5%

Le Conseil décide, à l'unanimité, que cette indemnité soit versée mensuellement.

Délibération n° 17/05/2017 – Transfert de crédits – Budget Primitif 2017 « Eau »

Monsieur le Maire informe l'Assemblée délibérante qu'il est nécessaire d'effectuer un transfert de crédits au Budget Primitif 2017 « Eau » en section d'investissement suite à une erreur matérielle.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal autorisent, à l'unanimité, Monsieur le Maire à effectuer un transfert de crédits au Budget Primitif 2017 « Eau » comme suit :

- **du chapitre 041 – article 213 « constructions » au chapitre 21 – article 213 « constructions » pour la somme de 30.000€.**

QUESTIONS DIVERSES

- Néant

La séance est levée à 11h30.